

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 mars 2016, s'est réuni le jeudi 17 mars 2016 à 18 h 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Gill GERYL, Maire.

**PRESENTS :** M. Alain MARATRAT, Mme Véronique MPANDOU, Mme Marie-Claude LAURENT, Mme Françoise DEMONCHY, M. Bertrand CREMET, adjoints, Mme Marie-Laure CORROYER, Mme Joëlle CHEMINEL, M. Stéphane SKLADANOWSKI, conseillers délégués, M. Philippe DUPUIS, M. Maxime BOUDET, Mme Sylvie HERMAY, Mme Nelly ROGER, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** M. Guy DESERT pouvoir à M. SKLADANOWSKI, Mme Nathalie LEMAITRE pouvoir à Mme DEMONCHY, M. Marcel BRETAGNE pouvoir à M. CREMET, M. Thibault CHATELAIN pouvoir à Mme MPANDOU, Mme Pascale GUILBERT, M. Marc DELAHAYE.

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Madame Nelly ROGER ayant obtenu la majorité des voix, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **COMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire informe que le projet de reprise de la supérette sur la Place Mayenne se concrétise.

En l'absence de Monsieur Guy DESERT, la présentation de l'analyse financière qu'il réalise chaque année avec Monsieur Alain MARATRAT 1<sup>er</sup> adjoint, est reportée au prochain conseil municipal.

## **ORDRE DU JOUR**

En commentaire des comptes et budgets présentés, Monsieur le Maire rappelle que la commune doit subir la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) entre 2014 et 2017, dans le cadre de la participation des collectivités locales à la réduction du déficit public.

A Martin-Eglise, le prélèvement déjà effectué en 2014 et 2015 s'est élevé à 59.000 €, il sera de 54.000 € en 2016.

La DGF attendue pour 2016 n'est donc plus que de 33.000 € contre 146.000 € avant la mise en place de cette mesure.

Au global, les recettes prévisionnelles de la commune sont en baisse de 1,7 % en 2016, ce qui impose de poursuivre la gestion rigoureuse des dépenses communales de fonctionnement (en baisse de -2,8 % en 2015) afin d'éviter tout effet de ciseaux.

S'agissant des investissements, la commune a inscrit 858.400 € en dépenses en 2016 contre 591.800 € en 2015 et ce sans augmentation de la fiscalité ni accroissement de la dette.

Principal investissement en cours, l'effacement des réseaux de la Grande Rue des Salines à Etran, 440.000 € de participation communale sur les 800.000 € de travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Electrification (SDE).

S'y ajoute, la valorisation écologique de la prairie humide communale située route d'Arques (140.000 € avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de la Seine-Maritime) et un programme conséquent de travaux de voirie et dans les bâtiments communaux (226.000 €).

Malgré les incertitudes et la baisse des dotations, il est important de continuer d'investir pour poursuivre l'équipement de la commune tout en soutenant l'économie locale et l'emploi.

## **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2015**

**2016/14**

Le compte administratif 2015 est présenté par Mme Joëlle CHEMINEL, doyenne :

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	1.525.432,65 €
Recettes :	2.790.370,22 €
<b>Excédent :</b>	<b>1.264.937,57 €</b>

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	1.129.213,93 €
Restes à réaliser :	58.500,00 €
Recettes :	788.841,96 €

**Déficit : - 398.871,97 €**

**Excédent global : 866.065,60 €**

Le Conseil Municipal approuve à 16 voix pour le compte administratif 2015.  
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

## COMPTE DE GESTION 2015

2016/15

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice, il est conforme à la comptabilité communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 17 voix pour le compte de gestion 2015.

## AFFECTATION DU RESULTAT

2016/16

Considérant le compte administratif 2015 et son résultat :

- Excédent de fonctionnement de : **1.264.937,57 € arrondi à 1.264.938 €**
- Déficit d'investissement de : **340.371,97 € arrondi à 340.372 €**
- Restes à réaliser : **58.500,00 €**

Le Conseil Municipal décide à 17 voix pour, d'affecter au budget 2016 les sommes suivantes :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| - au 002 – Résultats de fonctionnement reportés   | <b>866.066,00 €</b> |
| - au 001 – Déficit d'investissement reporté       | <b>340.372,00 €</b> |
| - au 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé | <b>398.872,00 €</b> |

## DETERMINATION DU TAUX DES 3 TAXES

2016/17

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour, de maintenir le taux des taxes aux taux fixés en 2015, soit pour 2016 :

- taxe d'habitation : 12,29 %
- taxe foncière sur le bâti : 15,32 %
- taxe foncière sur le non bâti : 30,15 %

## CONTRIBUTIONS COMMUNALES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

2016/18

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut :

- accepter la fiscalisation de la totalité des contributions,
- s'opposer à la fiscalisation de la totalité des contributions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 17 voix pour, de s'opposer à la fiscalisation des contributions et d'inscrire au Budget 2016 la totalité des contributions des syndicats intercommunaux.

## BUDGET COMMUNE 2016

2016/19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à 17 voix pour le Budget Commune 2016,

Budget équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à : **2.790.085 €**

Budget équilibré en recettes et en dépenses d'investissement à : **1.741.438 €**

**TOTAL** **4.531.523 €**

### En section de fonctionnement, on distingue les dépenses :

- les dépenses à caractère général pour :	435.600 €
- les frais de personnel pour :	826.900 €
- les dépenses imprévues pour :	130.000 €
- les charges de gestion courante pour :	193.597 €
- les charges financières pour :	70.720 €
- les charges exceptionnelles pour :	572.088 €

### En section de fonctionnement, on distingue les recettes :

- les produits des services pour :	87.200 €
- les impôts et taxes et attributions de compensation pour :	1.707.781 €
- les dotations et participations pour :	46.370 €
- les autres produits de gestion courante :	34.000 €
- les atténuations de charges pour :	36.500 €
- les produits financiers pour :	288 €
- les produits exceptionnels pour :	2.000 €

### En section d'investissement, on distingue :

La poursuite des opérations en cours :

- valorisation de la prairie humide route d'Arques (création d'une prairie humide),

Des opérations nouvelles confirmant les décisions du Conseil Municipal :

- Effacement des réseaux Grande rue des Salines,
- Divers travaux de voirie,
- Travaux d'accessibilité.

## SUBVENTIONS 2016

2016/20

<b>ASSOCIATIONS</b>	
Loisirs et cultures	<b>2.500</b>
Club 2000	<b>1.100</b>
Club des Blés d'Or	<b>800</b>
Martin – Eglise animation	<b>4.500</b>
Tennis club de Martin-Eglise	<b>800</b>
Amicale des anciens combattants	<b>985</b>
Association Arche de Noë	<b>800</b>
Saltimbanques de l'impossible	<b>800</b>
Association St Augustin	<b>200</b>
DSN	<b>300</b>
Croix Rouge Française	<b>100</b>
Distraction des malades	<b>50</b>
Secours populaire français	<b>150</b>
Resto du coeur	<b>500</b>
SPA	<b>771</b>
AIDE – Sida- Délégation Rouen	<b>150</b>
SNSM	<b>200</b>
Armée du Salut	<b>150</b>
Association Charline	<b>50</b>
BTP Formation	<b>150</b>
Association Jubilé	<b>50</b>
Sté hippique des courses de Dieppe – Prix de Martin – Eglise : 550 €	<b>550</b>
NAFSEP (sclérose en plaques)	<b>50</b>
1 rose 1 soldat Opération 19 août	<b>50</b>
Soupe des bénévoles	<b>150</b>
Participation licences sportifs	<b>800</b>
Amicale des Maires (Envermeu)	<b>303</b>
Clic du Littoral	<b>100</b>
Téléthon	<b>200</b>
Association de sauvegarde et de secours Côte d'Albâtre	<b>200</b>
France Adot 76	<b>50</b>
Part'âge	<b>50</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 17 voix pour, l'attribution des subventions ci-dessus énumérées.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOCAUX COMMERCIAUX**

**2016/21**

Le compte administratif 2015 est présenté par Mme Joëlle CHEMINEL, doyenne :

### **SECTION D'EXPLOITATION :**

Dépenses : 418,00 €  
Recettes : 102.944,81 €

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 97.956,56 €  
Recettes : 47.024,21 €

Le Conseil Municipal approuve à 16 voix pour, le compte administratif 2015, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

## **COMPTE DE GESTION LOCAUX COMMERCIAUX 2015**

**2016/22**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice, il est conforme à la comptabilité communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 17 voix pour le compte de gestion 2015 des locaux commerciaux.

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 LOCAUX COMMERCIAUX**

**2016/23**

Considérant le compte administratif 2015 et son résultat :

- Excédent de fonctionnement de : 102.526,81 €
- Déficit d'investissement de : 50.514,35 €

Le Conseil Municipal décide à 17 voix pour, d'affecter au budget 2015 les sommes suivantes :

- au 002 – Résultats de fonctionnement reportés **52.013 €**
- au 001 – Déficit d'investissement reporté **50.515 €**
- au 1068 – Comblement du déficit **50.515 €**

## **BUDGET 2016 LOCAUX COMMERCIAUX**

**2016/24**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à 17 voix pour, le Budget annexe « Locaux Commerciaux » 2016,

Budget équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à :

**77.013 €**

Budget équilibré en recettes et en dépenses d'investissement à :

**66.030 €**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2015 « LOTISSEMENT LES COTEAUX DE PALCHEUL 2 »**

**2016/25**

Le compte administratif 2015 est présenté par Mme Joëlle CHEMINEL, doyenne :

Dépenses de fonctionnement : 0 €

Recettes de fonctionnement : 0 €

**Déficit global : 130.571,49 €**

Le Conseil Municipal approuve à 16 voix pour, le compte administratif 2015, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

## **COMPTE DE GESTION 2015**

**2016/26**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice, il est conforme à la comptabilité communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 17 voix pour le compte de gestion 2015 du lotissement « les Coteaux de Palcheul ».

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 LOTISSEMENT « LES COTEAUX DE PALCHEL »**

**2016/27**

Considérant le compte administratif 2015 et son résultat :

- Déficit de fonctionnement de : **130.571,49 €**

Le Conseil Municipal décide à 17 voix pour, d'affecter au budget 2016 les sommes  
Suivantes :

- au 002 – Résultats de fonctionnement reportés (déficit) **130.572 €**

**BUDGET 2016 « LOTISSEMENT LES COTEAUX  
PALCHEUL 2 »**

**2016/28**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à 17 voix pour, le  
Budget annexe « Lotissement les COTEAUX DE PALCHEUL 2» 2016,

Budget équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à :

**150.000 €**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**INTEGRATION A L'ACTIF DE LA COMMUNE DES TRAVAUX  
D'ECLAIRAGE PUBLIC TERMINEES EN L'ABSENCE DE DGD  
FOURNI PAR LE SDE**

**2016/29**

Monsieur le Maire expose :

Vu

- La présence, sur le compte 238 de la commune, de plusieurs sommes versées à titre d'avances pour des travaux d'éclairage public réalisés par le SDE,



- Le fait que le conseil municipal atteste que ces travaux sont terminés et livrés à la commune et doivent donc désormais intégrer son actif définitif,
- Les différentes demandes effectuées auprès du SDE pour obtenir, sur les travaux en question, des décomptes définitifs et des procès-verbaux de livraison permettant de passer les écritures comptables d'intégration, demandes étant restées à ce jour, sans réponse,

DECIDE :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise l'émission et la prise en charge par le comptable des pièces budgétaires nécessaires à l'intégration de ces immobilisations :

DESIGNATION	DATE	MONTANT
20° TRANCHE EP	09/08/2012	19.886,08 €
21° TRANCHE EP	08/08/2012	35.850,94 €
34° TRANCHE EXTENSION	02/05/2008	10.597,00 €
8° TRANCHE EFFACEMENT	24/02/2010	70.000,00 €
24° TRANCHE EP	16/10/2012	25.834,75 €
25° TRANCHE EP	09/04/2013	8.352,25 €
5° TRANCHE EFFACEMENT	08/08/2012	47.898,87 €
6° TRANCHE EFFACEMENT	08/08/2012	0,01 €

- Mandat d'ordre au compte 215345, chapitre d'ordre 041 pour 218.419,90 €,
- Titre d'ordre au compte 238, chapitre d'ordre 041 pour 218.419,90 €.

Certifie que les crédits budgétaires nécessaires sont votés sur le budget primitif 2016 sur les chapitres d'ordre 041 en dépenses et recettes d'investissement.

Précise que des réajustements pourront être ultérieurement effectués sur l'inventaire de la commune si les décomptes demandés au SDE venaient à être fournis.

## **DROIT D'INTERVENTION**

Madame DEMONCHY informe que le SMOMRE (Syndicat Mixte des Ordures Ménagères de la Région d'Envermeu) disparaîtra le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion des Ordures ménagères ainsi que le retraitement seront gérés par Dieppe Maritime.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- 14 avril 2016,
- 19 mai 2016,
- 23 juin 2016,
- 1<sup>er</sup> septembre 2016,
- 13 octobre 2016,
- 10 novembre 2016,
- 8 décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

GERYL Gill	DUPUIS Philippe
MARATRAT Alain	LEMAITRE Nathalie
MPANDOU Véronique	BOUDET Maxime
LAURENT Marie-Claude	HERMAY Sylvie
DEMONCHY Françoise	BRETAGNE Marcel
CREMET Bertrand	CHATELAIN Thibault
CORROYER Marie-Laure	ROGER Nelly
CHEMINEL Joëlle	
DESERT Guy	
SKLADANOWSKI Stéphane	